

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 mars 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DLH 47 - Subvention (752.000 euros) et convention avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75) (14e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75) (14e) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75) une convention pluriannuelle, dont le texte est joint, prévoyant l'attribution d'une subvention.

Article 2 : Il est attribué à l'Association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75) une subvention d'un montant de 752.000 € pour 2013.

Article 3 : La dépense sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 70 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.